



RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 52992

Numéro SIREN : 509 435 830

Nom ou dénomination : ARTLIGNE FITNESS

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2017 sous le numéro de dépôt 5645

ARTLIGNE FITNESS
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
11, Rue Jean Monnet
44 210 PORNIC
RCS SAINT NAZAIRE 509 435 830

8003

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30 JUIN 2017

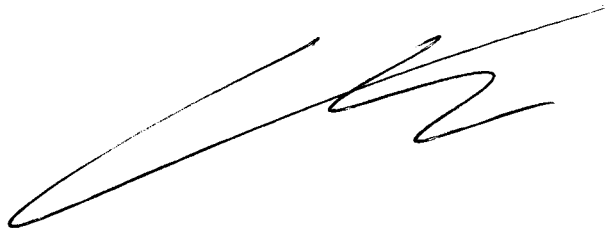
DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 26 448 euros de la manière suivante :

- Affectation au compte « Autres réserves » pour la somme de 26 448 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices



ARTLIGNE FITNESS
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
11, Rue Jean Monnet
44 210 PORNIC
RCS SAINT NAZAIRE 509 435 830

8063

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin, à dix heures,

Au siège social à PORNIC,

Le soussigné, Monsieur Aurélien CROCHET, associé unique de la société ARTLIGNE FITNESS, société à responsabilité limitée, au capital de 5 000 euros,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Aurélien CROCHET, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2016, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 26 448 euros de la manière suivante :

- Affectation au compte « Autres réserves » pour la somme de 26 448 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices

AC AC

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé :

* Type de convention : mandat de gérant.

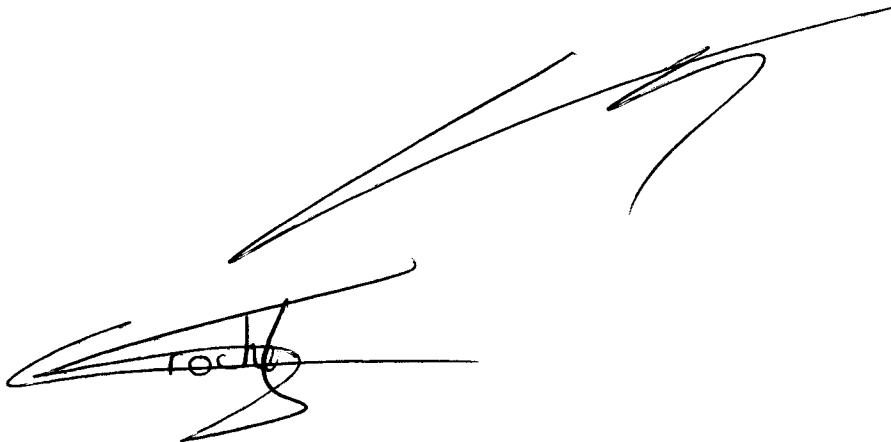
* Objet de la convention : rémunération perçue pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

* Modalités financières : prise en charge par la société des cotisations sociales obligatoires et facultatives, déductibles et non déductibles de Monsieur Aurélien CROCHET, gérant, à hauteur de 13 422 euros pour les cotisations obligatoires et à hauteur de 939 euro pour les cotisations facultatives.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Aurélien Crochet', is written over a horizontal line. The signature is stylized with long, sweeping strokes.

Désignation de l'entreprise		SARL ARTLIGNE FITNESS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		11 Rue Jean Monnet 44210 PORNIC		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		5 0 9 4 3 5 8 3 0 0 0 0 1 3		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2016	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH	66 000	AI		66 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	108 304	AS	51 148	57 156
		Autres immobilisations corporelles	AT	15 168	AU	7 480	7 687
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	58	CV		58
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	6 690	BI		6 690
	TOTAL (II)			BJ	196 221	BK	58 629
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	703	BU		703
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ	5 419	CA		5 419
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
Disponibilités		CF	35 998	CG		35 998	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	457	CI		457	
	TOTAL (III)	CJ	42 578	CK		42 578	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM					
	Ecart de conversion actif*	(VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	238 799	1A	58 629	180 170	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ARTLIGNE FITNESS		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000.....)	DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	40 940
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	26 448
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	72 888
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	65 090
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 533
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 368
	Dettes fiscales et sociales	DY	15 024
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	15 265
	TOTAL (IV)	EC	107 281
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	180 170
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	69 562
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL ARTLIGNE FITNESS										Néant ☐ *	
			Exercice N								
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	4 915	FB		FC	4 915			
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF				
		services *	FG	295 285	FH		FI	295 285			
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	300 201	FK		FL	300 201			
	Production stockée*						FM				
	Production immobilisée*						FN				
	Subventions d'exploitation						FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	8 827			
	Autres produits (1) (11)						FQ	354			
			Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	309 383		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	3 388			
	Variation de stock (marchandises)*						FT	186			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	145 850			
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	5 605			
	Salaires et traitements*						FY	92 674			
	Charges sociales (10)						FZ	5 977			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	19 909			
			- dotations aux provisions*				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD				
	Autres charges (12)						GE	8 408			
			Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	282 001		
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	27 382			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)				GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)				GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	106			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
		Total des produits financiers (V)					GP	106			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 856			
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
		Total des charges financières (VI)					GU	1 856			
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(1 749)			
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	25 632			

Désignation de l'entreprise SARL ARTLIGNE FITNESS										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB	5 706	
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	5 706	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	51	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF	250	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	301	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	5 405
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)								HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)								HK	4 589		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)								HL	315 195		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)								HM	288 747		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	26 448
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme							HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières							HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP		
		- Crédit-bail immobilier							HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées							IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées							IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)							HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)							RD		
	(9)	Dont transferts de charges							A1	8 827	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)							A2	14 131	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)							A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)							A4	1 039	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	709	obligatoires		A9	13 422		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :							Exercice N		
	Pénalités, amendes fiscales et pénales							51			
	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés							250			
	Produits des cessions d'éléments d'actif								5 706		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :							Exercice N			
							Charges antérieures	Produits antérieurs			

Comptes annuels

2016

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe


SOFAR
votre expert comptable



AU SERVICE DE VOTRE ENTREPRISE
PROCHE DE VOUS !

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ARTLIGNE FITNESS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 180 171 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 26 448 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 2 341 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	66 000			66 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	343		343	
Immobilisations incorporelles	66 343		343	66 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	76 654	35 092	3 441	108 305
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 093	1 276		9 369
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 221	579		5 800
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	89 968	36 946	3 441	123 473
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	59			59
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 940		250	6 690
Immobilisations financières	6 999		250	6 749
ACTIF IMMOBILISE	163 309	36 946	4 034	196 222

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		36 946		36 946
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		36 946		36 946
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	343	3 441	250	4 034
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	343	3 441	250	4 034

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2016
Éléments achetés	66 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	66 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	343		343	
Immobilisations incorporelles	343		343	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	37 217	17 372	3 441	51 148
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 617	1 241		3 857
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 327	1 297		3 624
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	42 161	19 909	3 441	58 629
ACTIF IMMOBILISE	42 504	19 909	3 784	58 629

Actif circulant

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 12 567 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 690		6 690
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	5 420	5 420	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	457	457	
Total	12 567	5 877	6 690
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 000	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 000	1,00

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 107 282 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	65 090	28 904	36 186	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 369	10 369		
Dettes fiscales et sociales	15 024	15 024		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 533		1 533	
Produits constatés d'avance	15 266	15 266		
Total	107 282	69 563	37 719	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	30 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	18 512			
(**) Dont envers les associés	1 533			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 42 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	3 954
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABLT.CREDIT	93
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	3 163
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	632
CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER	2 704
TA A PAYER	265
FC A PAYER	258
TVS 4T A PAYER	193
Total	11 262

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	457		
Total	457		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	15 266		
Total	15 266		

 Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2016
PRESTATION DE SERVICE	300 201
TOTAL	300 201

 Autres informations**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

ARTLIGNE FITNESS
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
11, Rue Jean Monnet
44 210 PORNIC
RCS SAINT NAZAIRE 509 435 830

803

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2016

Le soussigné, Monsieur Aurélien CROCHET, associé unique et gérant de la société ARTLIGNE FITNESS, a, en vue de l'approbation des comptes de cet exercice clos le 31 décembre 2016, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Au cours de cet exercice, nous enregistrons une augmentation de notre chiffre d'affaires.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Notre activité devrait évoluer sur l'exercice 2017.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2016, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

- Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 300 201 euros contre 274 073 euros au 31 décembre 2015.

Après prise en compte :

- des autres produits 9 182 €

Le total des produits d'exploitation s'élève à 309 383 euros contre 277 443 euros en 2015.

Les charges d'exploitation ont atteint 282 001 euros contre 257 807 euros au 31 décembre 2015 et se décomposent comme suit :

	2016	2015
- achats de marchandises	3 574 €	4 172 €
- autres achats et charges externes	145 851 €	134 110 €
- impôts et taxes	5 605 €	4 529 €
- salaires et traitements	92 675 €	90 536 €
- charges sociales	5 977 €	5 978 €
- dotations aux amortissements et provisions	19 909 €	14 335 €
- autres charges	8 409 €	4 147 €

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 27 382 euros contre 19 636 euros en 2015.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de – 1 750 euros, il s'établit à 25 632 euros.

Après prise en compte :

- de l'impôt sur les sociétés de 4 589 €

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se solde par un bénéfice de 26 448 euros contre 14 778 euros au 31 décembre 2015.

- Proposition d'affectation du résultat.

Les comptes annuels, tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 26 448 euros qui recevrait l'affectation suivante :

- Affectation au compte « Autres réserves » pour la somme de 26 448 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société se présenteraient de la manière suivante :

- Capital social	5 000 €
- Réserve légale	500 €
- Autres réserves	67 389 €
Total	72 889 €

INFORMATIONS DIVERSES

- Distribution de dividendes.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

- Conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce

En application des dispositions des articles L 223-19 et R 223-26 du Code de commerce, le présent rapport relate les conventions qui doivent être reportées sur le registre des décisions de l'associé unique :

* Type de convention : mandat de gérant.

* Objet de la convention : rémunération perçue pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

* Modalités financières : prise en charge par la société des cotisations sociales obligatoires et facultatives, déductibles et non déductibles de Monsieur Aurélien CROCHET, gérant, à hauteur de 13 422 euros pour les cotisations obligatoires et à hauteur de 939 euro pour les cotisations facultatives.

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

Le Gérant
Aurélien CROCHET

